

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Le conseil municipal en place depuis novembre dernier tient à informer la population au sujet de plusieurs dossiers, à savoir :

*****Dépanneur et station-service**

Tous sont au courant que le dépanneur est fermé alors, certains éclaircissements doivent être amenés aux citoyens

Le conseil municipal n'a pas refusé d'aider le propriétaire du dépanneur.

Je l'ai rencontré, accompagné de la directrice générale, et le propriétaire du dépanneur mentionnait qu'un règlement avait été rédigé pour venir en aide au dépanneur.

Nous l'avons informé que ce règlement avait une durée de 5 ans et qu'il était échu depuis octobre 2021 car la Loi exige une date d'échéance pour un règlement accordant de l'aide financière.

Cependant, ce même règlement mentionnait que l'aide octroyée au dépanneur et station-service, consistait à l'installation de nouveaux réservoirs d'essence en remplacement des réservoirs en place alors, monsieur Plourde lors de notre rencontre a signifié qu'il n'avait pas l'intention de changer les réservoirs alors, sa demande n'était pas admissible en regard du règlement qui de toute manière, était échu.

Nous lui avons mentionné que le conseil se penchait sur la rédaction d'un règlement pour aider les entreprises du secteur privé et que pour y avoir droit, il devait répondre aux critères d'admissibilité notamment, un ajout de services à son entreprise actuelle, ou ouvrir une porte de garage pour ajouter un service, alors une aide pourrait lui être accordée.

En 2017, une aide lui a été accordée lorsqu'il a pris possession du garage de l'ordre de **25,000\$** et la municipalité a payé l'installation d'un mur séparateur de **12,000\$**.

Le conseil municipal est conscient que ce service de proximité doit demeurer en place, le dossier est suivi de près, probablement qu'avant de poser des actions, les rapports financiers du dépanneur devront être soumis pour analyse.

*****Projet d'achat de terrains pour prolonger la rue D'Astous**

Ferme Herval et fils consent à vendre des terrains à la municipalité, une probabilité de 4 terrains additionnels seront disponibles en fin 2023, en raison du prolongement du réseau d'égoûts, il faut avoir l'autorisation du Ministère de l'Environnement, ce dossier est en cours..

***** Projet d'achat de terrains pour prolonger la rue Berger**

Messieurs Gaston d'Astous et Carol Berger sont prêts à vendre leurs lots respectifs pour le prolongement de la rue Berger sauf que le Ministère de l'Environnement décrète que c'est une zone comportant un milieu humide répertorié depuis 1965.

Le conseil municipal demande au Ministère de venir constater sur place l'état des lieux et de déterminer si ces terrains sont encore

classés milieux humides, nous sommes en attente d'une réponse.
Ce projet comporte un potentiel de 8 terrains

*****Projet de construction de la salle communautaire**

Ce projet a été inscrit au programme TECQ depuis 2019, en raison de la hausse des coûts de construction, le conseil a dû diminuer la grandeur du bâtiment, les plans définitifs seront déposés début juillet et les appels d'offres se feront en septembre alors, la finalité du projet se fera en 2023. Une subvention de **845,883\$** est accordée à ce projet

*****Réfection de l'entrepôt d'abrasifs et de la toiture du bureau municipal**

Une subvention est accordée de **75,000\$** pour la réfection de ces deux bâtiments dans le cadre du programme PRABAM.
Les travaux de réfection de l'entrepôt des abrasifs sont exécutés par Menuiserie Gérald Pigeon et les travaux du toit du bureau municipal sont exécutés par Construction Gino D'Astous.

*****Projet d'ajout d'une annexe au bureau municipal**

Le programme PRACIM a pour objectif le développement durable, la sécurité et la santé des usagers travaillant ou fréquentant les bâtiments municipaux alors, après analyse, une problématique de manque d'espace dans la salle du conseil, s'est avérée nécessaire à corriger.

Le projet de construction d'une annexe ajoutée au bureau municipal, permettrait de résoudre la problématique du manque d'espace et contribuerait à la sécurité et la santé des citoyens qui se présenteraient aux séances du conseil et un bureau supplémentaire pourrait être aménagé.

***** Zone industrielle**

Un début de projet prend forme afin que la zone industrielle soit aménagée à l'ouest de la route Ladrière à la hauteur du rang 4 est. Ce projet comporte beaucoup d'interventions de plusieurs ministères et d'approbations au niveau du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme alors, les démarches à exécuter seront très longues avant la finalité du dit-projet

***** Bibliothèque**

Actuellement, la bibliothèque est aménagée au Campagnard, et en raison de la diminution de la grandeur de la nouvelle salle communautaire, aucun espace est disponible pour y aménager une bibliothèque alors, le conseil se penche sur la continuité de ce service.

***** Entente avec la Ville De Rimouski pour services de loisirs**

La Ville de Rimouski propose une entente aux municipalités de la MRC de Rimouski, incluant tous les services de loisirs, culturelles. La proposition d'entente est étalée sur 5 ans et peut se renouveler par la suite. Le conseil se penche sur l'analyse de ce dossier.

***** Terrain du 5, rue Berger acquis par la municipalité**

Une réflexion doit être faite en regard de l'aménagement du terrain du 5, rue Berger, plusieurs options sont analysées.



Claude Viel, maire